

**M. Orlikow:** Oui, elles cherchent à obtenir de l'argent. Je dis que, en 1971, une ville de la grosseur de Montréal, comptant 2.5 millions d'habitants, qui déverse ses déchets non traités dans le fleuve Saint-Laurent est chose honteuse. Et qu'a fait Ottawa à ce sujet? Rien. Ottawa a déclaré: Nous disposons chaque année de 75 millions de dollars pour l'ensemble du Canada, mais si vous voulez tenir les Jeux olympiques, nous allons vous accorder une aide financière considérable. On offre le cirque plutôt que le pain. Je prendrais le gouvernement plus au sérieux si, au lieu des belles phrases qu'il nous fait entendre, il manifestait un souci réel et fournissait les fonds requis.

Le ministre nous a dit que, dans sept ans, il espère que les usines de pâtes et papiers auront enrayé la pollution qu'elles ont créée au cours des années. Je voudrais qu'il nous déclare que dans quatorze ou vingt et un ans, les villes du Canada auront été obligées, forcées par la loi et aidées par le gouvernement fédéral, de mettre fin à la pratique ignoble du déversement des déchets non traités dans les cours d'eau et les lacs du pays.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Le vote!

**M. Harding:** Monsieur le président, je voudrais prononcer quelques mots sur cet article.

**Une voix:** Obstruction systématique.

**M. Harding:** Tout excepté l'obstruction systématique. L'article 5 est très important.

**M. Deakon:** Nous le savons tous.

**M. Harding:** Je voudrais donner lecture de l'article:

Les fonctions et pouvoirs du ministre de l'Environnement englobent toutes les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'attribuent pas à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernant...

Ensuite vient une longue liste des attributions du nouveau ministère. A mon avis, le programme comporte diverses lacunes. La plus importante est l'omission de nos régions arctiques, qui forment les deux cinquièmes du territoire canadien.

**M. le président:** A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir de lever la séance, de faire rapport de l'état de la question, et de demander l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

## MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, est censée avoir été présentée.

### LES CÉRÉALES—LE PARTAGE DU COÛT DE L'EMMAGASINAGE

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, ainsi qu'en fait foi le hansard à la page 2369, j'ai

posé la question suivante au ministre chargé de la Commission du blé, le 13 janvier:

Étant donné les instances des représentants des organismes agricoles à propos de l'emménagement des six principales céréales, dirait-il si le gouvernement a décidé de partager le coût de l'emménagement des mêmes quantités de base ou, du moins, s'il songe à adopter cette politique?

Le ministre me répondit que des discussions se poursuivaient avec les producteurs sur bien des sujets—ma question ne portait pas sur bien des sujets—mais qu'il n'avait pas l'intention de conjecturer sur les résultats de ces pourparlers avant de pouvoir faire une déclaration complète. J'ai choisi de discuter de cette question maintenant car j'espère que le ministre reconsidérera la décision qu'il semble déjà avoir prise. Le ministre m'a répondu sans me répondre et, pour bien des députés et, ce qui est plus important, les membres des associations agricoles, cela indique que non seulement le gouvernement va interrompre son programme de partage des frais d'entrepôt du blé avec les producteurs, mais que son idée est faite là-dessus et sur d'autres mesures similaires.

• (10.00 p.m.)

Par cet entêtement et cette arrogance, le ministre persiste à faire fi des principes fondamentaux et élémentaires de l'agriculture à propos, dans ce cas précis, des producteurs de grain de l'Ouest. Il se refuse à reconnaître—cela lui échappe même tout à fait—que le producteur de grain des Prairies a droit en toute justice à un traitement au moins égal que le gouvernement s'estime justifié d'accorder à d'autres secteurs qui sont loin d'être aussi primordiaux pour notre économie.

Le gouvernement dont fait partie le ministre estime qu'il vaut beaucoup mieux verser 120 millions de dollars pour stocker de l'uranium, dépenser des millions pour aider nos mines d'or, dépenser des millions en subventions aux chemins de fer, mais qu'il est néfaste pour le pays de partager avec les producteurs de grain des Prairies les frais de stockage d'une quantité raisonnable de céréales. Dans sa proposition—et si le ministre s'y prenait ainsi avec une dame il serait voué à l'échec—le ministre indique que la loi sur les réserves provisoires de blé sera abrogée. Elle a déjà coûté au gouvernement fédéral une moyenne de 41 millions de dollars par an depuis 1956. En abrogeant cette mesure, le ministre—avec l'approbation sinon sur les instances du ministre des Finances (M. Benson)—disposera alors des fonds nécessaires pour constituer la plus grande partie sinon la totalité de ce qu'il appelle le fonds de stabilisation des recettes céréalières.

Cela veut dire que le gouvernement fédéral ne consacra que peu ou pas de fonds supplémentaires à l'industrie céréalière de l'Ouest, particulièrement après la campagne en cours. Autrement dit, le ministre peut se couvrir de gloire aux yeux du premier ministre et de son collègue des Finances en consacrant les sommes à sa disposition à d'autres projets, ce qui permettra au gouvernement fédéral de se sortir d'affaires en ce qui concerne sa participation accrue à l'assistance à l'agriculture de l'Ouest. La loi sur les réserves provisoires de blé incarnait le principe selon lequel l'ensemble du pays est responsable d'une juste part des frais de stockage des réserves de blé, comme c'est le cas pour l'or. Je crois que le